
Vers l'élaboration d'un Pacte mondial sur les réfugiés

Discussion thématique 3 : Satisfaire les besoins et soutenir les communautés

18 octobre 2017

Groupe de discussion 2 : Comment pouvons-nous contribuer à l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et services nationaux ?

Résumé

La discussion a porté sur un large éventail de systèmes et de services locaux et nationaux, notamment pour la santé, l'éducation à tous les niveaux (y compris les cours de langue) la protection sociale (y compris les systèmes de protection des enfants et des jeunes), l'accès au marché du travail, l'inclusion économique et sociale, l'État de droit et la gouvernance, ainsi que les droits fonciers, patrimoniaux et au logement, l'identité juridique et l'établissement de documents légaux.

Il a été observé que de nombreux États d'accueil avait déjà inclus les réfugiés dans les systèmes et les services locaux et nationaux. Cette démarche s'explique par la reconnaissance du fait que l'amélioration des systèmes et des services destinés à la population locale et aux réfugiés est efficace et rentable, et évite la création de systèmes parallèles coûteux. L'inclusion aide aussi à éviter les conflits entre les communautés et peut contribuer au développement national du pays d'accueil.

Le lien clair existant entre ce sujet et les Objectifs de développement durable, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative aux droits des personnes handicapées a aussi été établi un certain nombre de fois, tout comme l'importance de veiller à ce que les politiques d'inclusion tiennent compte des considérations relatives à l'âge, au genre et à la diversité. La protection sociale, par exemple, devrait protéger les personnes *dans* le pays et non pas seulement les personnes *du* pays. Cet aspect est essentiel pour « ne laisser personne de côté », conformément aux Objectifs de développement durable.

Les propositions contenues dans le document de réflexion ont été largement acceptées et un certain nombre de suggestions supplémentaires utiles ont aussi été faites.

Quatre thèmes majeurs se sont imposés tout au long de la discussion, qui tous sont applicables de la même manière à l'éventail complet des systèmes et des services nationaux mentionnés :

1. L'inclusion précoce des réfugiés dans les systèmes, les services et les actions de développement locaux et nationaux peut produire de meilleurs résultats pour les réfugiés et pour les communautés d'accueil.
 - L'inclusion des réfugiés le plus tôt possible après leur arrivée, dans les mêmes conditions que les membres de la communauté d'accueil, les aide à atteindre leur potentiel en tant que personnes et que moteurs du développement économique, sert de base à l'établissement de relations solides entre les réfugiés et les communautés d'accueil, et pose également les fondements de solutions durables, dont le retour librement consenti et viable lorsque les conditions le permettent.
 - L'inclusion pleine et entière nécessite aussi l'évaluation des capacités, des compétences et des qualifications des réfugiés. Une aide en matière de traduction et d'interprétation sera aussi requise dans les premiers stades pour garantir une intégration véritable.

2. Pour être efficace, l'intégration des réfugiés devra intervenir à deux niveaux :
 - Au niveau national, l'inscription des droits des réfugiés de manière non discriminatoire dans la législation et l'inclusion des réfugiés dans les politiques et les plans nationaux garantissent que l'État d'accueil et la communauté des donateurs s'entendent bien pour suivre le cap de l'inclusion.
 - L'inclusion des réfugiés doit aussi s'effectuer au niveau local, où les services sont effectivement fournis. Cette inclusion est impossible sans une attitude favorable envers les réfugiés au niveau local, bien qu'il soit très difficile qu'elle se produise sans une orientation et un soutien clairs des gouvernements nationaux et des donateurs.
3. Une telle inclusion s'accompagne de défis considérables.
 - Les systèmes et les services locaux et nationaux doivent être renforcés et étendus dans un large éventail de domaines, notamment les services de santé, l'éducation, la protection sociale, l'assistance juridique, ainsi que l'État de droit et la gouvernance.
 - Pour de nombreux pays d'accueil, l'inclusion des réfugiés pèse lourdement sur les systèmes et les services locaux et nationaux. Le fait de ne pas traiter ce problème correctement peut générer un ressentiment au sein des communautés d'accueil et une intensification des niveaux de xénophobie.
4. Dans de nombreux États, l'inclusion des réfugiés dans les systèmes et les services locaux et nationaux doit être soutenue par la communauté internationale.
 - Un appui fiable est nécessaire pour permettre l'inclusion en termes financiers mais aussi pour soutenir la coordination de politiques inclusives, dispenser des conseils techniques et renforcer la capacité des acteurs concernés (au sein des gouvernements locaux et nationaux mais aussi pour la société civile et au-delà), et pour s'assurer que les politiques d'inclusion s'appuient sur des méthodologies appropriées, notamment pour l'évaluation des besoins et la planification, ainsi que sur des données et des informations précises et fournies en temps voulu.
 - Un tel soutien, dispensé sur une base multisectorielle et par de multiples partenaires, est un élément clé du partage des charges et des responsabilités car il peut aussi renforcer les capacités nationales d'une manière qui soit bénéfique pour les communautés d'accueil et qui résiste sur le long terme.

HCR
6 novembre 2017